

# Swiss Life FlexSave Duo

## Une solution d'épargne avec garantie

*Vous souhaitez des prestations garanties sans toutefois renoncer complètement aux opportunités de rendement? Swiss Life FlexSave Duo vous offre ces deux avantages.*

### Vos besoins – notre solution

Avec Swiss Life FlexSave Duo, vous pouvez dès aujourd'hui vous réjouir de recevoir un versement minimum garanti à l'avenir. Durant les bonnes années, vous engrangez également des bénéfices par la participation à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom.

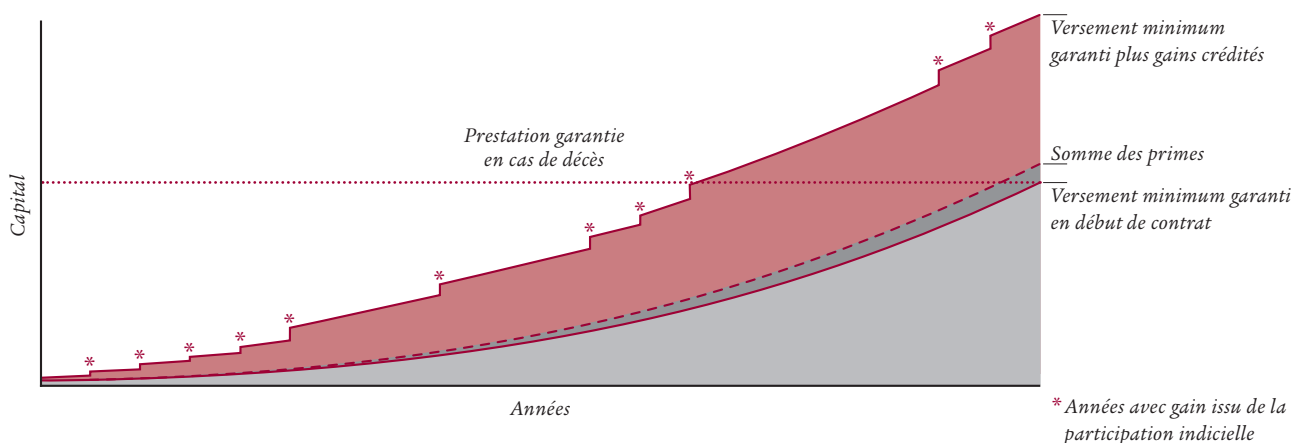
### Fonctionnement

Chaque année, les gains issus de la participation indicielle sont crédités au contrat d'assurance et augmentent le versement minimum garanti en début du contrat. Avec l'option «Réinvestissement des gains de participation», vous avez la possibilité d'accroître vos opportunités de rendement. Les années au cours desquelles l'évolution indicielle est négative n'ont aucune incidence sur le versement minimum garanti.

### Vos avantages

- **Sécurité:** versement minimum garanti à l'échéance, dont le montant peut augmenter progressivement avec les gains de participation.
- **Opportunités de rendement:** participation à l'évolution positive de l'Index-Basket. Vous pouvez augmenter vos chances de rendement en choisissant l'option «Réinvestissement des gains de participation».
- **Protection financière:** capital décès garanti et exonération des primes en cas d'incapacité de gain.
- **Flexibilité:** interruption du paiement des primes possible.
- **Prestations au choix:** sécurité supplémentaire grâce à des prestations au choix en cas d'incapacité de gain et de décès.
- **Avantages fiscaux:** vous profitez de différents avantages fiscaux à la fois dans le pilier 3a et dans le pilier 3b.

### Exemple de représentation graphique pour Swiss Life FlexSave Duo



# Faits et chiffres

## L'offre

### Type d'assurance

Swiss Life FlexSave Duo: assurance d'épargne classique avec prestations garanties en cas de vie comme en cas de décès et une participation indicielle qui peut combiner la prévoyance liée (3a) à la prévoyance libre (3b) au besoin.

### Financement

Paiement de primes annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel.

### Participation indicielle

La participation indicielle résulte d'éventuels excédents liés aux intérêts attribués de manière périodique au contrat d'assurance. Ces excédents ne sont pas garantis. Des années sans excédents liés aux intérêts, et donc sans participation indicielle, sont possibles. Si la performance de la participation indicielle est négative, les excédents liés aux intérêts utilisés pour cette année-là sont perdus. L'option «Réinvestissement des gains de participation» peut accroître le montant possible des gains de participation l'année suivante. Cependant, en cas de performance négative de la participation indicielle, la partie réinvestie peut être perdue.

## Les prestations

### Prestations

- Versement minimum garanti à l'échéance. Le versement garanti en début de contrat peut augmenter annuellement grâce aux gains réalisés sur les indices et aux excédents.
- Vos proches perçoivent un versement garanti en cas de décès. Le capital décès garanti en début de contrat peut augmenter annuellement grâce aux gains réalisés sur les indices et aux excédents.
- Exonération des primes en cas d'incapacité de gain

### Prestations au choix

- Versement supplémentaire en cas de décès
- Rente en cas d'incapacité de gain
- Option Complete: augmentation de la couverture du risque dans le cadre de la garantie d'extension sans nouvel examen de l'état de santé et conditions spéciales sur les hypothèques à taux fixe de Swiss Life.

### Les risques

Les prestations garanties en cas de vie dès le début du contrat sont inférieures à la somme des primes à payer. Les gains issus de la participation indicielle augmentent la garantie à l'échéance. Si, en raison d'une évolution négative de l'indice, le total des gains de participation sur la durée contractuelle est trop faible, il se peut que la prestation d'assurance à l'échéance soit inférieure à la somme des primes.

## Les possibilités

### Versements additionnels

Versements possibles dans le pilier 3a jusqu'à concurrence du montant maximum légal. Vous bénéficiez ainsi d'un avantage fiscal maximum. Apport d'avoires du pilier 3a possible à tout moment.

### Interruption du paiement des primes

- Dans le pilier 3a: possible après 3 ans
- Dans le pilier 3b: possible après 5 ans

### Changement de pilier

Changement possible entre le pilier 3a et le pilier 3b

### Prêt

Possible dans le pilier 3b

### Versement anticipé et mise en gage

Possible dans le pilier 3a et dans le pilier 3b. Dans le pilier 3a, il convient de respecter les conditions cadres légales.

### Bénéficiaires

- Dans le pilier 3a: selon les conditions légales
- Dans le pilier 3b: à déterminer librement

## Quelles sont les prochaines étapes? Réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en sommes bien conscients. Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter! Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre produit *Swiss Life FlexSave Duo* en consultant notre site Internet [www.swisslife.ch/fr/flexsaveduo](http://www.swisslife.ch/fr/flexsaveduo)



Contactez votre conseiller ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Mention légale: La présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié, ou des Informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement de produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de rendement futur.